



4 façons de préparer sa retraite à 30 ans

📅 08/12/2023

Quand vous commencez votre carrière professionnelle et que vous construisez votre vie personnelle en parallèle, la retraite n'est probablement pas votre première préoccupation ! Mais y penser au plus tôt vous rendra service plus tard. En effet, mécaniquement, votre pouvoir d'achat baissera à la retraite, sauf si vous l'anticipez suffisamment tôt ! Commencer à mettre de l'argent de côté chaque mois dès maintenant vous permet de vous constituer un capital à votre rythme sans avoir à faire de sacrifices à l'approche de la retraite !

Découvrez en un coup d'œil les bonnes pratiques à adopter dans cette vidéo avec notre expert, Benoît Gommard, Directeur Grands Réseaux chez BNP Paribas Cardif.

Vous pouvez également lire la retranscription de cette vidéo sur [la préparation de la retraite quand on est jeune](#)

Explications en détail dans l'article ci-dessous.

Vous pouvez également retrouver l'ensemble des vidéos J'agis pour ma retraite sur notre chaîne youtube [La retraite en clair](#).

**Comparateur PER :
Trouvez le Meilleur
Plan d'Épargne
Retraite**

1. Se constituer une épargne de précaution

La première des priorités doit être de vous constituer une épargne de précaution. Dès que vous commencez à avoir des revenus (job d'été, premier emploi...), il est conseillé de mettre de l'argent de côté. La vie est pleine d'événements, et vous pouvez avoir un besoin d'argent rapidement pour faire face à des imprévus : une réparation de voiture, le frigo qui tombe en panne, une courte période de chômage, etc. ou tout simplement avoir envie de vous faire plaisir !

3 types de placement vous permettent de placer des sommes facilement :

- le livret A dont le plafond est de 22 950 € ;
- le Livret développement durable et solidaire (LDDS) dont le plafond est de 12 000 € ;
- le Livret d'épargne populaire (LEP, uniquement accessible aux revenus modestes) dont le plafond est de 10 000 €.

Ces comptes sont réglementés. Leur rémunération, les plafonds... sont fixés par l'État. Ils sont peu rémunérés. Le LEP a un taux légèrement supérieur (1 % actuellement) à ceux du livret A et du LDDS (0,50 %), mais tous rapportent moins que la hausse des prix (1,4 % en février 2020). Alors pourquoi épargner sur ces livrets ? Parce qu'ils sont sans risque, parce que votre capital est garanti, et vous pouvez retirer leurs sommes immédiatement et sans frais par simple virement sur votre compte bancaire. De plus les intérêts sont exonérés d'impôt sur le revenu et de prélèvement sociaux.

Le montant maximum à placer sur ces produits dépend du profil d'épargnant de chacun.

Néanmoins, dès lors que ces sommes ne servent qu'en cas de coup dur et rapportent peu, y mettre l'équivalent de 2 à 4 mois de salaire au total suffit amplement.

2. Acheter sa résidence principale

Vous n'allez sans doute pas acheter votre résidence principale en pensant à la retraite. Et pourtant cela contribue à prévoir sa retraite.

[Être propriétaire](#) revêt de nombreux avantages pour un retraité. L'essentiel est celui de ne plus dépenser un loyer dans une période de la vie où les revenus diminuent. Autre avantage, vous conserverez l'usage de votre logement quoi qu'il arrive, tandis qu'un bail de location peut ne pas être reconduit.

Par ailleurs, les prix au m² ont tendance à augmenter, notamment dans les grandes villes. Vous avez donc la possibilité, si le marché immobilier évolue dans le bon sens, de faire une plus-value au moment de déménager si vous revendez votre bien.

Une solution pour préparer le financement de votre crédit immobilier est d'ouvrir un Plan d'épargne logement (PEL). Il permet d'épargner pendant une phase de 4 à 10 ans (avec une rémunération brut de 1 % pour les PEL ouverts aujourd'hui). Vous devez verser au moins 540 € par an dans votre PEL et aucun retrait partiel n'est possible. En cas de retrait avant 4 ans, il peut être transformé en CEL (un livret également réglementé au fonctionnement similaire au Livret A). Sa rémunération est de 0,25 %, son plafond de 15 300 €.

Le PEL donne ensuite la possibilité d'obtenir un prêt à un taux réglementé pour le financement d'un bien immobilier. Actuellement les taux d'emprunts sont particulièrement bas, et généralement inférieur à 2 %. Le PEL n'est donc pas intéressant immédiatement, mais il vous permet :

- de sécuriser ce taux d'emprunt. Ainsi, si dans 5 ans les taux sont remontés, vous pourrez bénéficier d'un taux de 2,20 % ;
- de vous constituer un apport personnel.

En effet, si vous empruntez – ce qui sera très probablement nécessaire pour acheter un logement –, les établissements bancaires vous demanderont souvent un peu d'apport (au moins pour financer les frais de notaire).

3. Préparer sa retraite à 30 ans avec des produits dédiés à la retraite

Une fois l'épargne de précaution constituée, il est conseillé de se porter vers d'autres produits plus rémunérateurs à moyen ou long terme.

Privilégiez des contrats souples qui vous permettront d'intensifier ou de réduire votre effort d'épargne (voire de récupérer certaines sommes) selon les évolutions de votre situation et de vos besoins.

Préparer sa retraite avec l'assurance vie

Parmi ces produits, [l'assurance vie](#). Placement préféré des Français, c'est un produit idéal pour vous constituer progressivement un capital. Tentez d'isoler une partie de votre épargne sur un contrat d'assurance vie en vue de votre retraite. Si vous ouvrez un contrat dans cet objectif, vous serez peut-être moins tenté de venir récupérer les sommes placées pour réaliser un autre projet !

Selon votre profil vous pouvez choisir au sein d'un contrat d'assurance vie les supports sur lesquels vous souhaitez placer votre épargne : l'assurance vie permet, au sein d'un même contrat, l'accès à [plusieurs solutions d'investissement](#) plus ou moins risquées qui vous offriront un rendement adapté à votre projet.

Commencez dès maintenant à mettre régulièrement une petite somme de côté chaque mois sur un contrat d'assurance vie. En le faisant de façon automatique, vous vous créez ainsi un réflexe d'épargne, qui peut être indolore. Vous pouvez aussi, ponctuellement, épargner une part de vos revenus exceptionnels tels qu'un 13e mois, une prime, un cadeau... Petit à petit, vous vous dotez d'un véritable capital.

Même s'il est ouvert dans une optique retraite, les fonds placés sur un contrat d'assurance vie restent disponibles en cas de besoin. Enfin, le [régime fiscal de l'assurance vie](#) devient particulièrement avantageux 8 ans après son ouverture. Alors, n'hésitez pas à l'ouvrir dès maintenant pour commencer à faire courir les 8 ans.

À 30 ans, on peut préparer sa retraite avec le PEA

Une autre solution peut être d'investir sur un [Plan d'épargne en actions \(PEA\)](#), si vous souhaitez investir sur les marchés boursiers. Il s'agit d'un compte-titres alimenté par l'achat d'actions émises par des sociétés européennes. Le capital n'est pas garanti, ce placement comporte donc des risques. Mais ce risque est la contrepartie d'un potentiel de performance qui peut être plus important sur le long terme, contrairement à des investissements sur des livrets d'épargne, plus sûrs mais au rendement limité.

Par ailleurs, les produits et plus-values sont exonérés d'impôts si vous les retirez après 5 ans.

Prévoir sa retraite avec des produits d'épargne

Enfin, des produits spécifiquement prévus pour préparer sa retraite (les anciens [Perp et Madelin](#) ou le [petit nouveau créé par la loi Pacte](#), le [PER](#) Individuel) sont aussi envisageables. Ils peuvent être intéressants car vous pouvez bénéficier d'avantages fiscaux (les sommes versées sont souvent déductibles de vos revenus). Mais ces sommes sont, sauf cas particulier, bloquées jusqu'à la retraite. Il vaut mieux les envisager en complément, lorsque vous vous êtes déjà constitué un capital ou si vous avez des revenus confortables. Répartir votre épargne entre ces solutions est alors une solution intéressante.



4. Profiter des plans d'épargne retraite de votre entreprise

Si vous êtes salarié, des [plans d'épargne retraite entreprise](#) peuvent vous être proposés. Ils ont un gros avantage : une partie de l'argent versé provient de l'[abondement](#) de votre employeur... des sommes que vous n'avez pas à verser vous-même ! Alors n'hésitez pas à vous renseigner auprès de votre entreprise.

Attention, les sommes versées dans ces produits (Perco et les nouveaux issus de la loi Pascte : PER d'entreprise collectif, Plan épargne retraite d'entreprise obligatoire) sont généralement bloquées jusqu'à votre retraite, sauf certains cas exceptionnels (comme l'achat de la résidence principale).

En conclusion : commencez et diversifiez, vous ne le regretterez pas

Prenez tôt le réflexe d'épargner – même sur de petites sommes. Dans l'épargne comme dans la vie, rien ne sert de courir ; il faut partir à point !

Exemple : si à 30 ans, vous mettez 30 € (3 tickets de cinéma) par mois dans un plan avec un rendement de 2 % pendant 30 ans, vous vous retrouverez à 60 ans avec 14 708 € ! Si vous commencez à 50 ans, ce sera environ 4 fois moins (3 948 €).

Bien évidemment, dès que votre pouvoir d'achat augmentera vous pourrez augmenter votre épargne régulière et ainsi obtenir un capital plus important.

Quant aux produits dans lesquels vous épargnez, pensez à diversifier. En effet, les produits d'épargne se différencient par leur taux, leur risque, leurs possibilités de déblocage. Une épargne diversifiée permet ainsi de s'adapter à vos besoins et aux évènements auxquels vous pourriez faire face tout en optimisant votre capital et vos gains.